



COMPTE-RENDU

Montreuil, 21 avril 2015

BILATÉRALE IRP

Lors de la bilatérale du 13 avril, la direction de la SNCF a proposé « un accord collectif relatif à la gestion de la période transitoire et la représentation du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du Groupe Public Ferroviaire ».

La CGT, premier syndicat force de proposition à la SNCF, aborde de manière lucide et offensive un cycle d'échanges auprès de la direction de l'entreprise en portant un projet constructif, moderne et ambitieux.

Avant le début des Tables Rondes de négociations prévues au mois de mai, la CGT s'engage auprès des cheminots et du personnel CE et CCE à porter 8 objectifs clairs :

1. La mise en place d'une période transitoire dans le respect de la représentativité des dernières élections CE et DP à la SNCF et à RFF.
2. Mettre en œuvre le caractère solidaire et indissociable des 3 EPIC au plus près de la production.
3. Améliorer le rôle économique et social des Instances Représentatives du Personnel et maintenir la proximité avec les cheminots.
4. Maintenir et faciliter l'accès au patrimoine, aux activités sociales, notamment les vacances Famille, Enfance Jeunesse et culturelles pour les cheminots et leurs enfants dans les centres de l'actuel CCE, indépendamment de leur appartenance à un des trois EPIC.
5. Le refus d'un plan social du personnel CCE et CER.
6. Mutualiser certaines activités sociales nationalement et trouver de nouvelles sources de financement afin de continuer à améliorer la qualité de celles-ci.
7. Favoriser la négociation afin d'éviter le passage par voie réglementaire, préjudiciable aux cheminots.
8. Organiser les élections CA/CS et CE/DP séparément pour garantir les bonnes conditions d'organisation en appliquant la différenciation calendaire inscrite dans la loi.

Lors de cette rencontre, pour éviter toute cristallisation du dialogue social, la CGT propose de dissocier l'ensemble des sujets en 3 accords distincts.

1. EXIGEONS UN ACCORD POUR LA PÉRIODE TRANSITOIRE.

La CGT propose le maintien de toutes les Instances Représentatives du Personnel, des mandats et de leurs attributions ainsi que les budgets des activités sociales et de fonctionnement des CE et CER au travers d'un accord unanime jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Cet accord permettrait de respecter la représentativité dans l'entreprise, d'atténuer la crainte des cheminots, d'apaiser l'inquiétude du personnel CE et CCE et de soulager les DUO, DPX et Adj DPX, plus préoccupés par la production qu'à se substituer aux présidents des instances provisoirement disparues.

2. UN ACCORD SUR LES PÉRIMÈTRES DES FUTURES IRP ET LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES FAVORISANT LE DIALOGUE SOCIAL.

La CGT revendique des Instances de proximité et territoriales, au même titre que la coordination de la production et du travail inter-EPIC sur les bassins d'emplois.

La CGT fait le constat que les CE Fret, Gares & Connexions et que les DP et CHSCT à périmètre régional, multirégional et national par activité, rencontrent des dysfonctionnements importants.

La CGT est pour la suppression des instances par produit et par activité.

La CGT propose la mise en place de Comités Territoriaux GPF, nouvelles structures en lieu et place des CER, établissements ayant leurs instances distinctes (DP, CHSCT, commissions obligatoires et non-obligatoires). Ce CTGPF serait présidé par un représentant de l'EPIC de tête, celui-ci coordonnerait la production industrielle et affirmerait le caractère indissociable et solidaire du GPF. Cet établissement posséderait des prérogatives économiques et sociales et gérerait les activités sociales des CER actuels.

Pour la CGT, l'ensemble de ces sujets, parfois complexes, touchant le quotidien des cheminots doit être négocié au travers d'un accord spécifique sur le périmètre des IRP et la gestion des activités sociales.

3. L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS : LA NÉGOCIATION DES PROTOCOLES D'ACCORD SUFFIT.

La CGT a réitéré sa proposition d'organiser les élections professionnelles au sein du GPF comme le prévoit la loi, sous forme de protocole d'accord, procédure coutumière à la SNCF.

- Elections CA et CS fin 2015
- Elections CE/DP en mars 2016

La CGT s'interroge sur le souhait de la direction SNCF d'organiser les élections CA/CS et CE/DP le même jour. Il semblerait qu'une telle décision unilatérale épargnerait **ceux qui ont cautionné l'éclatement de la SNCF**. De plus, la direction sait le travail qu'engendre l'organisation d'une seule élection. Superposer deux élections est matériellement et humainement impossible dans les établissements.

PROJET DE L'ENTREPRISE : UN ACCORD DANGEREUX POUR LES CHEMINOTS ET LES PERSONNELS CE-CCE.

A contrario, la direction propose, au travers d'un seul accord, de décliner le pacte de modernisation validé par certains en :

- Renvoyant le découpage de futurs CE aux protocoles d'accord électoraux, avec l'objectif de mettre en place 5 CE métiers à SNCF Réseau et 22 CE régionaux à SNCF Mobilités ;
- Imputant le budget de fonctionnement des CE dès le mois de juillet sur la variation des effectifs engendrée par les évolutions des périmètres, coupant les moyens de fonctionnement, synonyme de plan social du personnel CE-CCE ;
- Renvoyant la négociation au 2ème semestre 2015 de la gestion des vacances Famille, Enfance Jeunesse et culturelles, de la restauration, des activités sociales telles que les Arbres de Noël ;
- Créant des commissions inter-EPIC en 2016, ayant seulement des attributions sur l'emploi et la mobilité ;
- Annonçant des élections CA/CS concomitantes aux élections CE/DP en novembre 2015 par vote électronique ;
- Supprimant les commissions locales ;
- Limitant les représentants aux CPC.

Lors des échanges, la direction pointe la pertinence des arguments de la CGT, et notamment la nécessité de structures inter-EPIC en territoire pour la gestion des activités sociales, et nous annonce qu'elle étudiera la pertinence du projet CGT.

Par contre, la direction annoncerait 3 accords, à une condition, que la CGT les signe tous. Un chantage intolérable ! La direction conditionne l'acceptation par la CGT de la suppression d'instances d'expression des salariés et la mise en danger des activités sociales et culturelles.

Il est à remarquer le volte-face de certaines organisations syndicales prônant les CE nationaux qui, aujourd'hui, annoncent la volonté de créer des instances de proximité.

Les négociations débuteront lors de la première Table Ronde prévue début mai. La CGT s'y rendra avec ses propositions et tiendra régulièrement informés les cheminots et le personnel CCE et CER du résultat des négociations.

